



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant le règlement d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné que:

Lors d'une séance tenue le 3 juin 2019, le conseil a adopté par résolution les premiers projets de règlements de modifications numéros 2019-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et modifié par le règlement numéro 258-2018 », 2019-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction numéro 2018-005 en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé », 2019-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de construction numéro 2018-004 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelés ou en rangée et contiguës, les sous-sols et caves, les drains de toit et de fondation, la finition du revêtement extérieur », 2019-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de lotissement numéro 2018-003 de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains », 2019-008 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2019-004 modifiant le plan d'urbanisme (règlement 2018-001) en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage numéro 2018-019 », 2019-009 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2018-007 afin de mieux préciser les dispositions du règlement de zonage qui peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure » et 2019-010 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 2018-006 afin d'apporter certains éléments de bonification ».


Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 juin 2018, à 13h à la salle de rencontre de l'hôtel de ville. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlements 2019-004, 2019-005, 2019-006, 2019-007, 2019-008, 2019-009 et 2019-010 pourront être consultés au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Localisation de la zone visée :

L'ensemble du territoire est touché par les projets de règlements.

Date de l'avis 2019-06-04


Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale